

Chantier n°2.4 - Mobiliser les exploitations agricoles des établissements d'enseignement agricole

Objectif général

Mobiliser les exploitations agricoles (EA) de chaque établissement d'enseignement agricole au service du projet agro-écologique, en cohérence avec les autres réseaux territoriaux de développement et expérimentation agricoles.

Indicateurs de résultat :

Action 1 : construire un programme stratégique régional des exploitations agricoles des établissements d'enseignement agricole renforçant leur implication dans la transition agro-écologique

Principe de l'action :

L'action prévoyait l'établissement d'un programme au niveau régional, en cohérence avec les autres acteurs, afin de répondre aux enjeux de double performance économique et environnementale.

Ce programme devait préciser pour chaque exploitation de lycée agricole :

- les objectifs à atteindre à l'horizon 2018 ;
- les actions mises en œuvre et leur modalité ;
- le calendrier de réalisation, celui-ci devant prévoir des engagements dès 2014 ;
- des indicateurs de suivi et de résultats.

L'objectif est de renforcer le rôle des établissements d'enseignement agricole et de leurs exploitations comme outil de démonstration, d'expérimentation et pédagogique pour accompagner la transition agro-écologique.

La DGER a donc sollicité les DRAAF par l'intermédiaire de la note de service DGER/SDRICI/2014-237 du 27/03/2014. L'analyse nationale des programmes régionaux transmis par les DRAAF fin 2014 a montré que chaque exploitation n'avait pas nécessairement précisé son programme d'actions. Aussi une seconde note de service (DGER/SDRICI/2015-138 du 16/02/2015) a précisé les attendus de la DGER. En septembre 2015, cent cinquante exploitations agricoles et seize ateliers technologiques ont répondu aux attentes de la DGER en formalisant, après avoir réalisé des diagnostics d'exploitation, des programmes d'actions techniques et pédagogiques, marquant ainsi de façon concrète et opérationnelle leur engagement dans le Plan « Enseigner à produire autrement ». Les résultats ont été publiés dans un flyer intitulé « l'agro-écologie dans l'enseignement agricole : une dynamique en marche ». Le séminaire national des directeurs d'exploitations agricoles et ateliers technologiques qui s'est tenu du 12 au 14 avril 2016 à Besançon a été articulé autour de la transition agro-écologique des exploitations agricoles et ateliers technologiques et a permis d'échanger sur les premières actions mises en œuvre. Il a réuni 250 personnes.

Le plan Enseigner à produire autrement prévoit également un bilan à mi-parcours des programmes régionaux de mobilisation de l'enseignement agricole pour l'agro-écologie pour le second semestre 2016, suivi d'une synthèse nationale. Il permettra de mesurer la mise en œuvre sur le terrain du plan « enseigner à produire autrement », en identifiant les freins rencontrés et ce qu'il reste à réaliser. La modalité de mise en œuvre prévoit un dialogue avec chaque DRAAF.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Fin août 2016 : annonce de la démarche aux DRAAF/SRFD
- Septembre 2016 : finalisation du guide d'entretien
- Octobre 2016 : envoi du guide d'entretien
- Décembre 2016 à mars 2017 : entretiens régionaux
- Juin 2017 : analyse nationale

Calendrier de réalisation :

| Date | 1 ^{er} trimestre 2014 | 2 ^{ème} trimestre 2014 | 3 ^{ème} trimestre 2014 | 2015 | 2 ^{ème} semestre 2016 | 1 ^{er} semestre 2017 | 1 ^{er} trimestre 2019 |
|--------|---|---|---|---|---|---|---|
| Étapes | Lancement de la note de service DGER/SD RIC/2014-237 du 27/03/2014 précisant les modalités de mise en œuvre | Établissement d'un programme régional de mobilisation de l'enseignement agricole pour l'agro-écologie | Remontée des programmes régionaux à l'administration centrale du ministère Synthèse nationale réalisée en décembre 2014 – retour aux DRAAF | Lancement d'une note de service complémentaire (DGER/SDRIC/2015-138 du 16/02/15) Remontée des données par exploitation au 15/09/2015 – analyse nationale et publication du flyer | Élaboration des guides d'entretien régionaux Début des dialogues régionaux | Fin des dialogues régionaux Bilan à mi-parcours des programmes régionaux | Bilan final et résultats des projets régionaux. |

Indicateurs de suivi/réalisation :

- nombre de plans régionaux réalisés par rapport au nombre de régions :

Action 2 : étudier la possibilité de constituer des groupes opérationnels dans le cadre du Partenariat pour l'innovation (PEI), au niveau de chaque région

Principe de l'action :

Faciliter la mise en œuvre des programmes régionaux visés à l'action 1 et permettre leur extension à des groupes d'agriculteurs et d'autres partenaires en matière de recherche/développement dans les territoires concernés.

Cette action est en cours. En effet, les groupes opérationnels ne pouvaient être activés qu'après le lancement des Plans de Développement Rural (PDR) par chaque Région. Les PDR ont été validés

fin 2015. Les régions ayant activé la mesure 16 qui permet de financer les groupes opérationnels ont lancé des appels à projets durant l'année 2016. Les premiers bilans sont en cours. En revanche, 39 établissements d'enseignement agricole ont intégré des Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE), ce qui leur permet de travailler dans leur territoire avec des agriculteurs sur des thématiques liées à l'agro-écologie.

Calendrier de réalisation :

| Date | 2015 | 2016 | 2017 |
|-------|--|--|--|
| Étape | Finalisation des PDR Appel à projets GIEE | Organisation et financement de groupes opérationnels et GIEE | Organisation et financement de groupes opérationnels et GIEE |

Indicateurs de suivi/réalisation :

- nombre de groupes opérationnels réalisés
- nombre d'exploitations agricoles participant à des GIEE

Action 3 : mise en œuvre d'un projet pilote innovant d'expérimentation/démonstration en matière d'agro-écologie sur une exploitation dans chaque région, sélectionné dans le cadre d'un appel à propositions financé par le CASDAR, en cohérence avec les autres réseaux existants **ACHEVEE**

Principe de l'action :

Amplifier, expérimenter, diffuser les connaissances en créant des outils pédagogiques spécifiques sur certaines thématiques clés en matière d'agro-écologie dans le cadre de projets pilotes se déroulant sur 3 ans, conduits sur une exploitation par région.

La DGER a ainsi lancé trois appels à projets financés par le CASDAR en 2014, 2015 et 2016. Ces appels à projets, ouverts aux établissements d'enseignement agricole public ou privé, technique ou supérieur de métropole et des départements d'outre-mer ont pour ambition de renforcer l'engagement des exploitations et des ateliers technologiques des établissements d'enseignement agricole dans la mise en oeuvre du projet agro-écologique du ministère et de renforcer leur rôle démonstratif, pédagogique et de porteur d'innovation.

Ils ont permis d'engager une ou plusieurs exploitations (ou ateliers technologiques) d'établissements d'enseignement agricole autour d'un projet pilote ayant pour finalité :

- la production de références en matière d'efficacité économique, environnementale et sociale et de propositions en termes de transfert et de valorisation pédagogique des résultats ;
- la mise au point de pratiques techniques innovantes adaptées aux contextes pédoclimatique et écosystémique, ainsi qu'à l'organisation économique et sociale du territoire.

Le montant de la subvention CASDAR susceptible d'être apportée à un projet est au maximum de 20 000 €, le taux de subvention pouvant atteindre 100% du coût total éligible, hors salaires publics.

Calendrier de réalisation :

| Date | 2014 | 2015 | 2016 | 2018-2021 |
|-------|--|---|---|-----------------|
| Étape | 1 ^{er} appel à projets TAE financé par le CASDAR sélection de 17 projets pilotes | 2 ^{ème} appel à projets TAE financé par le CASDAR sélection de 13 projets pilotes | 3 ^{ème} appel à projets TAE financé par le CASDAR sélection de 13 projets pilotes | Bilan résultats |

Indicateurs de suivi/réalisation :

- nombre de projets pilotes réalisés par rapport au nombre de régions :

Articulation avec les plans :

Chaque exploitation agricole des établissements d'enseignement a indiqué dans son plan d'actions les plans auxquels elles contribuaient (voir graphe ci dessous). Les projets pilotes financés par le CASDAR portent sur des thématiques contribuant aux différents plans.

Pourcentage des exploitations des établissements d'enseignement agricole public s'inscrivant dans les plans d'action du projet agro-écologique pour la France

